

ASA DES CANAUX ANNOTAINS
MAIRIE
PLACE DU MARCHÉ
04240ANNOT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT

Délibération : 2025_001

Séance du 31 janvier 2025

Objet : Délibération sur le budget primitif 2025

Nombre de membres en exercice : 8
Nombre de membres présents : 8
Nombre de membres représentés : 8

L'an deux mille vingt-cinq et le trente-et-un janvier à 18 heures 00, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Syndicat de l'ASA DES CANAUX ANNOTAINS, sous la présidence de Monsieur Daniel SCHECK, Président, dûment convoqués le 23 janvier 2025.

Le quorum étant atteint, le Président déclare la séance ouverte.

Monsieur le Président de l'ASA DES CANAUX ANNOTAINS présente aux membres du Syndicat :

présente le budget primitif 2025 qui aboutit aux résultats:

Section de fonctionnement:

Dépenses : 56 343.11 €
Recettes: 56 343.11 €

Section d'investissement :

Dépenses: 66 000.00 €
Recettes : 66 000.00 €

Après en avoir délibéré, le Syndicat, décide d'approuver le budget primitif 2025 tel que présenté.

Nombre de votants : 8
Suffrages exprimés : 8
Votes Pour : 8
Votes Contre : 0
Abstentions : 0

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

Le Président,
Daniel SCHECK

ASA des canaux annotains
Velimande - Granges - Tourtourire - Gastres
Place du marché - 04240 Annot
canaux.annotains@gmail.com

Nom et Prénom du second signataire

Michel GENSER

Acte rendu exécutoire
Compte-tenu de la réception en Préfecture, le
Ou de la publication au siège de l'ASA le

04240ANNOT